

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1554

présenté par

Mme Besse, M. Dupont-Aignan, Mme Blanc, M. Beaurain, Mme Ménard, M. Falcon, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Ballard et M. Bentz

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Aide économique et financière au développement	5 000 000	0	
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0	
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	5 000 000	
Restitution des "biens mal acquis"	0	0	
TOTAUX	5 000 000	5 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'abonder de 5 millions d'euros (aux 3 millions prévu) le participation financière de la France au Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour le Liban (LFF)

de l'action "Aide économique et financière multilatérale" du programme 110 "aide économique et financière au développement" en fonctionnant sur la réserve pour crise majeures (enveloppe de 270 millions d'euros) de l'action 02 "Coopération bilatérale" du programme 203 "solidarité à l'égard des pays en développement".

Une enveloppe pour crise majeure, non sanctuarisée à ce jour, pourrait être spécifiquement attribuée vers le Liban qui traverse à ce jour une crise majeure. Avec 85% des libanais qui sont sous le seuil de pauvreté, et 30% d'entre eux au chômage, il faut accroître l'aide française au Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour le Liban.